

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN, TENUE LE JEUDI 17 NOVEMBRE 2016 À COMPTER DE 16H00, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents, monsieur le Maire, Yvon Laramée ainsi que madame la conseillère Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin et Jean-Maurice Fortin, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Messieurs les conseillers Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard sont absents

Est également présente, Mme Ginette Bergeron, DG adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation :

M. le Maire ouvre la séance à 16h00.

Les membres du conseil ont tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal pour traiter des sujets suivants à savoir :

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2016-11-383

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour soit et est adopté tel que préparé à savoir:

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l’ordre du jour;**
- 3. Adjudication du contrat pour les travaux sur le chemin Khartoum;**
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance.**

3. Adjudication du contrat pour les travaux sur le chemin Khartoum;

RÉSOLUTION 2016-11-384

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d’offres public à partir du site officiel se@o concernant la réfection du chemin Khartoum;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissionnaires ont déposé une soumission dans les délais requis;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant :

Soumissionnaires	Option A Chaînages 1+100 à 1+900 (tx incluses)	Option B Chaînages 1+100 à 2+200 (tx incluses)
Eurovia	223 495,71 \$	399 384,76 \$
Excavation Robert Pothier	239 142,02 \$	416 324,25 \$
Germain Lapalme & fils inc	137 216,44 \$	241 233,51 \$
Normand Jeanson excavation	170 421,69 \$	309 340,24 \$
Sintra	205 243,92 \$	341 115,86 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE l'appel d'offres mentionnait que la municipalité se réserve le droit de choisir l'option A ou B;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la municipalité adjuge, au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection du chemin Khartoum selon l'option **B** à **Germain Lapalme & fils inc** pour un montant de 241 233,51 \$ taxes incluses.

QUE la municipalité approuve et décrète que tous les documents utilisés par la municipalité d'Eastman pour cet appel d'offres ainsi que la soumission produite par l'entrepreneur et la présente résolution font office de contrat;

QUE la municipalité décrète que les travaux prévus au contrat peuvent débiter et se poursuivre durant toute sa durée et selon toutes ses dispositions.

ET QUE le coût net de ces travaux soit financé de la façon suivante :

- Une affectation de 25 000 \$ de l'Excédent affecté – Environnement ;
- Un emprunt de 100 000 \$ du Fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans à raison de 10 000 \$ par année, à partir de l'année 2017, par les redevances futures du Fonds local Carrières et sablières ;
- Le solde du coût net étant payable par le Fonds local Carrières et sablières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

RÉSOLUTION 2016-11-385

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la présente séance soit et est levée à 16h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
DG adjointe et secrétaire-trésorière adjointe